



Commune de
PERROY

Perroy, le 08 novembre 2021 / HSA-IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 9 décembre 2021

Préavis No 09/2021

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 13'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEL ABRIBUS – ARRET VINICOLE CÔTE LAC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Entre 2018 et 2020, des travaux de réfection de la RC52 et de ses aménagements ont été réalisés. Dans ce cadre-là, de nouveaux abribus ont été érigés, notamment aux abords du nouveau rond-point.

L'arrêt Vinicole côté Lac n'a pas pu être installé tel que prévu initialement dans le projet, son implantation nécessitant d'empiéter sur la parcelle privée adjacente, ce que les propriétaires concernés n'ont pas accepté.

Depuis, et suite à plusieurs demandes de citoyens – utilisateurs réguliers des transports publics – il est apparu impératif à la Municipalité de trouver une solution pour cet arrêt de bus.

Au vu des contraintes techniques liées au manque d'espace disponible, un seul modèle/fournisseur a pu être trouvé. Cette installation n'est certes pas en complète harmonie avec les autres abribus mais paraît suffisamment discrète et neutre pour s'intégrer facilement dans n'importe quel environnement.

2. Coût

Le coût du modèle proposé, avec bardage en verre sécurit, couleur gris et option assis-debout, sans bardage latéral se décompose comme suit :



Commune de
PERROY



Abribus	CHF	6'045.00
Option Assis-Debout	CHF	154.00
Poubelle	CHF	750.00
Montage, installation et frais de transport	CHF	<u>4'225.00</u>
 TOTAL Hors-Taxe	CHF	11'174.00
TVA	CHF	<u>860.40</u>
 Divers et imprévus	CHF	12'034.40
	CHF	<u>965.60</u>
 TOTAL TTC	CHF	<u>13'000.00</u>

3. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

4. Amortissement

Selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes, ce montant sera amorti en 10 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès 2023.

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis No 09/2021,
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances,
- entendu le rapport de la commission technique,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter la demande de crédit de CHF 13'000.00 (treize mille francs suisses) TTC pour l'installation d'un nouvel abribus à l'arrêt « Vinicole » Côté Lac.



Commune de
PERROY

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 8 novembre 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Didier Haldimann

Isabelle Reymond Aubert



Municipale responsable : Madame Hélène Saxer